Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 42 (1950)

Heft: 11

Artikel: Vers la votation du 3 décembre : une solution d'attente, une solution de

bon sens

Autor: Dardel, Lucien de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384682

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

Nº 11 - NOVEMBRE 1950

42 me ANNÉE



Vers la votation du 3 décembre

Une solution d'attente, une solution de bon sens

Par Lucien de Dardel

On n'a peut-être pas assez dit au cours de la campagne de ce printemps que l'électeur suisse qui repoussait le projet de réforme financière du 4 juin prenait deux responsabilités, celle de faire triompher un autre projet, une autre et définitive réforme des finances fédérales, et celle — en attendant ce projet, cette deuxième et cette fois bonne réforme — d'assurer à la Confédération les recettes qui lui sont nécessaires pour subsister et pour faire face aux tâches qui lui incombent, tâches de toutes sortes: économiques, sociales, militaires, etc.

Il n'est heureusement pas trop tard de dire et de faire savoir à tous ceux qui ont voté non le 4 juin dernier que l'heure est venue maintenant pour eux d'assumer la seconde de ces responsabilités. Le 3 décembre prochain aura lieu la votation fédérale sur le régime financier qui sera celui de la Confédération de 1951 à 1954, années pendant lesquelles on escompte que les autorités fédérales et le peuple suisse lui-même parviendront à faire triompher une réforme financière définitive, un projet N° 2, qui entrerait en vigueur dès le 1^{er} janvier 1955. Au cours de ces prochaines années donc, l'électeur aura l'occasion de prendre la première responsabilité dont je parlais plus haut et il la prendra volontiers si le vote du 4 juin est interprété conformément à la majorité populaire par nos législateurs. Mais pour l'heure il s'agit seulement d'un régime financier transitoire, d'une simple solution d'attente — en attendant la grande réforme.

J'insiste immédiatement là-dessus parce que c'est tout autre chose de fixer pour des dizaines d'années les règles fondamentales qui présideront à la politique de la Confédération ou de tracer pour quatre années seulement quelques linéaments provisoires, et qui ne vont pas en profondeur, afin de maintenir les finances fédérales en bon état pendant ce temps et d'être à même de restaurer la Confédération. J'y insiste, car en effet l'électeur doit être averti de l'immense différence qu'il y a entre une réforme fondamentale et une réformette toute provisoire. C'est la différence qu'il y a entre les murs d'une maison qu'on se propose de rénover et les échafaudages qu'on dresse contre elle pour cette restauration. Or, les adversaires qui, à gauche et à droite, s'annonçent contre l'arrêté fédéral du 3 décembre, brouillent volontairement les cartes à ce sujet. Ils parlent et agissent comme si les murs de notre édifice financier étaient vraiment en cause maintenant, quand ils ne le sont qu'indirectement et qu'il s'agit simplement d'y dresser un échafaudage

pour quatre années.

On pourrait dire mieux encore que l'arrêté fédéral à voter le 3 décembre prochain représente une trêve entre deux batailles ou entre deux campagnes. Celle du 4 juin dernier a été vive. Elle a laissé sur le carreau quelques morts et de grands blessés. Les contingents cantonaux ont vécu. L'impôt fédéral direct se relève, mais il n'est pas encore assuré de sa victoire. Il sait que l'attend un second combat, plus violent peut-être encore que le premier. Eh bien! qu'a fait le Conseil fédéral au milieu de ce champ de bataille? Il a agi avec beaucoup de sagesse. Il a agité le drapeau blanc. Il n'a pas fait descendre la paix au cœur de tout le monde et Pontresina n'a nullement été cette nouvelle Pentecôte dont on a parlé dans certains milieux pour s'en gausser et où l'Esprit — l'esprit de conciliation se serait manifesté en flammes au-dessus de la tête des initiés. Non, beaucoup plus simplement, avant que les adversaires du 4 juin se remettent en position de combat, il y avait deux ou trois choses pressantes à régler sans le moindre délai. — « Vous discutez à perte de vue sur la signification du scrutin du 4 juin, vous parlez d'en venir tout de suite aux mains pour le second « round » à propos toujours de notre édifice financier, mais puis-je vous rappeler que la moitié de cet édifice va s'écrouler au 31 décembre prochain, qu'à cette date vont tomber les dispositions légales sur lesquelles reposent l'impôt de défense nationale, celui sur le chiffre d'affaires, l'impôt de luxe, l'impôt anticipé, etc. Si, avant d'aller plus loin, nous commencions par consolider cet édifice pour quatre années, vous auriez alors une jolie marge devant vous pour vos débats de principe et en quatre années il faut souhaiter que vous vous mettriez d'accord sur un projet que le peuple suisse puisse accepter! » Tel fut à peu près le langage du Conseil fédéral, langage sans grande prétention, mais de simple bon sens. Et, à part quelques exaltés de l'extrêmegauche et quelques chauvins de l'extrême droite, tout le monde l'a entendu, tout le monde l'a écouté.

Le projet à voter le 3 décembre ce n'est ni la soupe de Kappel ni même un armistice, c'est une très courte trêve, c'est un petit temps de pause pour affirmer que, quelles que soient les profondes divergences de principe, la Confédération doit subsister, faire face à toutes ses nombreuses obligations et, pour cela, avoir des finances en équilibre. Affirmation élémentaire qui en recouvre une autre, très importante aussi, et c'est que l'équilibre financier, en temps de paix et en démocratie, c'est au peuple lui-même à le vouloir s'il ne tient pas à le subir comme en temps de guerre et par les pleins pouvoirs.

Il fallait donc courir au plus pressé et faire en sorte que les électeurs eux-mêmes puissent se prononcer pour ces quatre ans avant de se prononcer sur un vaste projet de réforme. Pour arriver à chef dans un laps de temps très court, il fallait surtout bien se garder de trancher dans le vif, il fallait éviter de réveiller les grandes passions sur les problèmes de fond — impôt direct, impôt sur le chiffre d'affaires, fédéralisme, etc. — il fallait éviter les sujets brûlants. Non pas, encore une fois, pour les étouffer à tout jamais, mais parce qu'une réforme solide et durable ne peut être que le résultat d'un long et patient travail et qu'il s'agissait ici de prendre en hâte quelques mesures indispensables mais provisoires. Nos autorités fédérales présentent aujourd'hui à l'électeur un plan qui précisément écarte les grands conflits, qui les tient en respect ou en suspens, qui n'engage pas l'avenir lointain ni même l'avenir tout court de la Confédération, mais seulement quatre ans de finances. On connaît ce plan qui fait l'objet de l'arrêté du 29 septembre 1950 que l'électeur a reçu à la maison doublé d'un « appel » ou plus exactement d'un texte explicatif qui donne tous renseignements utiles sur le détail même du projet. Les principales caractéristiques de ce projet sont les suivantes:

- 1º Le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire du régime fiscal actuel, avec quelques légères améliorations pour les classes inférieures de contribuables.
- 2º Le maintien de l'impôt sur le chiffre d'affaires, avec un dégrèvement plus prononcé des denrées de première nécessité, mais et c'est la grande leçon tirée du scrutin du 4 juin doublé cette fois de l'impôt fédéral direct de défense nationale, qui est maintenu aussi. L'Etat fédéral attend 385 millions par an de l'impôt sur le chiffre d'affaires et 166 millions de l'impôt direct.

Les autres dispositions du projet sont moins importantes. Notons pourtant l'article 8, qui institue ce qu'on a appelé le « frein aux dépenses » — une survivance du projet du 4 juin maintenue pour satisfaire la droite fédéraliste et ici, à mon avis, réactionnaire. Mais c'est un point secondaire et, d'autre part, l'article 9 envisage un cré-

dit de 400 millions à prélever sur les fonds existants au cas où la Confédération devra lutter contre la crise et le chômage.

Assurément, les destructeurs patentés de l'extrême gauche et de l'extrême droite, ceux qui ne rêvent que plaies et bosses, ceux qui joueraient volontiers les conquêtes sociales d'un demi-siècle contre l'imminence d'un grand chambardement — tous ceux-là jugent le projet fédéral trop modéré, inconsistant, insuffisant. M. Léon Nicole écrit dans la Voix ouvrière qu'« il est pire pour l'ensemble de la classe ouvrière que le projet du 4 juin » et M. Marcel Regamey écrit

dans la Nation qu'« il fait le lit du communisme »!

Pire pour la classe ouvrière, dit M. Nicole, parce que l'impôt sur le chiffre d'affaires est maintenu. On sait que le Parti du travail a lancé une initiative contre l'impôt sur le chiffre d'affaires et qu'elle a réuni plus de cent mille signatures. Cette action est un des chevaux de bataille des chefs popistes et nous souhaitons que le peuple ait bientôt l'occasion de se prononcer à son sujet. Mais jusqu'au jour du verdict il est abusif de dire que l'ensemble de la classe ouvrière rejette l'impôt sur le chiffre d'affaires. Certes, aucun impôt n'est populaire et celui-là peut-être moins que d'autres, mais c'est pure démagogie d'en faire aujourd'hui un épouvantail contre le projet à voter le 3 décembre. Jamais les syndicats ouvriers quant à eux, ne se sont prononcés contre l'impôt sur le chiffre d'affaires, même pas lors de la votation du 4 juin dernier. Ce contre quoi ils se sont dressés, c'est contre la réforme financière « sur une seule jambe » qui mettait toute la charge fiscale sur l'ouvrier par l'impôt sur le chiffre d'affaires, mais en même temps dégrevait le capital, ou du moins allégeait ses charges en supprimant l'impôt fédéral direct, et en le remplaçant par des contingents cantonaux dont on ignorait certaines modalités. Le projet transitoire maintient et l'impôt direct et l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les charges sont ainsi réparties entre le travail et le capital. Que la répartition ne soit pas idéale, du point de vue ouvrier, dans ce projet, c'est évident et le monde ouvrier continue de penser que le capital pourrait être grevé plus lourdement. Mais le principe de la répartition est maintenu et le taux de répartition est encore plus favorable que ces dernières années, puisqu'à moins de 5000 fr. le revenu sera totalement dégrevé, et à moins de 30 000 fr., la fortune. De toute manière, avec cette répartition et ce taux de répartition des charges entre le travail et le capital, l'avenir est réservé et c'est un vil mensonge que d'établir maintenant une comparaison entre le projet du 3 décembre et celui du 4 juin dernier. Ce sont deux termes incomparables, j'ai déja dit pourquoi. Encore une fois l'avenir n'est pas engagé sur ce point capital. Au cours des quatre prochaines années, le peuple suisse dira, à propos de l'initiative popiste, si oui ou non il veut maintenir l'impôt sur le chiffre d'affaires. En attendant, cet impôt, doublé d'un impôt direct, subsistera. Il subsistera parce que, s'il venait à être rejeté avec tout le projet à voter le 3 décembre, ce serait à brève échéance ou de nouveaux pleins pouvoirs et une fiscalité peut-être plus dure pour l'ouvrier que celle du projet, ou la liquidation définitive de tout un immense pan de l'activité sociale qu'exerce la Confédération. Est-ce à l'un ou à l'autre de ces résultats que tendent la Voix ouvrière et M. Léon Nicole?

De l'autre côté, M. Regamey dit que le texte du 3 décembre « fait le lit du communisme » sous prétexte qu'« il asservit les cantons au pouvoir central ». Et M. Regamey précise sa pensée: « Si, dit-il, sous le prétexte fallacieux de fournir au gouvernement central les moyens financiers dont il a besoin, on ne trouve rien de mieux que d'affaiblir ce qui reste d'autonomie cantonale et de marcher gaiement vers l'Etat unitaire et socialisé, à quoi finalement peuvent servir les sacrifices consentis pour la défense nationale? » Beaux patriotes, en vérité, ces ligueurs pour qui la volonté de défendre le pays s'arrête dès l'instant où l'orthodoxie capitaliste a cessé de gouverner!

S'il fallait encore une démonstration des passions dénaturées qui animent le clan fédéraliste romand, celle que nous venons de citer serait assez probante. Mais en voici une autre où l'on voit que ces messieurs, non seulement n'ont rien appris de leur échec du 4 juin dernier, mais encore entretiennent par le même instinct démagogique la même confusion que M. Léon Nicole en faisant accroire que le projet transitoire est une réforme financière No 2, alors qu'elle est, nous l'avons vu, une solution d'attente. « Le projet qui a été adopté, écrivait M. Pierre Béguin au lendemain du débat devant les Chambres fédérales, marque un recul très net sur les propositions soumises au souverain le 4 juin dernier. Au lieu d'une réforme durable, assise sur des principes solides, on nous présente une pure et simple prorogation des impôts actuellement perçus... cette légèreté est coupable. Il tombe sous le sens que nous allons au-devant de temps difficiles. Les dépenses publiques risquent d'augmenter. On sait d'ores et déjà que les crédits militaires extraordinaires coûteront dès 1951 un supplément d'environ 300 millions par an... Nous combattrons ce projet, même si nous devons nous trouver seuls face au puissant appareil de propagande des grands partis. » Mais, en combattant ce projet, monsieur Béguin, non seulement vous ne faites pas venir un sou de supplément dans l'escarcelle de M. Kobelt, mais vous privez encore la caisse fédérale de la moitié environ de ses recettes, soit de 600 à 700 millions sur un petit minimum (que vous jugiez bien suffisant avant le 4 juin, rappelez-vous!) de 1300 millions. Pis encore, vous contraignez le Conseil fédéral à faire usage à nouveau des pleins pouvoirs, vous si chaud partisan de la démocratie directe! Et alors je vous poserai la même question qu'à M. Nicole: Est-ce à ces résultats que vous tendez?

On voit par ces exemples que la démagogie de l'extrême droite est de même essence exactement que celle de l'extrême gauche et M. Petitpierre, président de la Confédération, a eu mille fois raison de saisir l'occasion de la journée des banquiers à Neuchâtel (fin septembre) pour déclarer: « Je pense que c'est à ceux qui sont, de par leur formation et leur activité professionnelles, le mieux à même d'apprécier ce que doit être la politique financière d'un Etat qu'il appartient d'aider les autorités à éclairer l'opinion publique... Et je ne saurais assez m'élever contre la démagogie qui tend à exciter l'opinion publique contre l'Etat. » A quoi M. Regamey répond dans la Nation (ne dirait-on pas un autre Nicole?): « Nous voyons le Conseil fédéral utiliser bien mal à propos la popularité du conseiller fédéral Petitpierre et sa qualité de président de la Confédération pour désarmer l'opposition bourgeoise et fédéraliste. Nous le voyons se livrer à cette manœuvre, qu'on ne peut pas appeler autrement que du chantage au patriotisme, consistant à tirer argument de la situation internationale et des dépenses militaires qu'elle impose pour nous faire un devoir patriotique d'accepter le projet financier. » Après ces mots de « manœuvre », « chantage », etc., il n'y a évidemment plus qu'à tirer l'échelle.

*

Mais laissons les adversaires du projet fédéral et résumons-nous. Je prétends qu'en repoussant le projet fondamental du 4 juin nous avons pris l'obligation de lui substituer tout de suite des mesures propres à garantir à la Confédération les recettes fiscales dont elle a besoin et qu'il y a là déjà un motif essentiel de voter oui le 3 décembre. Ce motif ne nous suffirait pas si l'arrêté du 29 septembre hypothéquait l'avenir, du point de vue de la classe ouvrière, mais il ne le fait que sur un point secondaire (le « frein aux dépenses ») et l'obligation que nous avons prise le 4 juin compense, me semble-t-il, ce défaut-là.

Pour le reste, c'est-à-dire pour l'essentiel, l'arrêté fédéral ne modifie pas en profondeur l'état de choses actuel; il l'améliore au contraire légèrement. Cet état de choses, qu'on le veuille ou non, est en quelque sorte le résultat d'une politique empiriste, conditionnée par les faits économiques et sociaux réels du temps de la guerre et de l'après-guerre en Suisse. Sous l'angle doctrinal on peut considérer qu'il constitue une aberration et qu'il s'agirait maintenant d'en modifier le cours, de le remonter selon la recette du clan fédéraliste ou, au contraire, de le précipiter dans le sens de la démocratie populaire d'au delà du rideau de fer. Ces problèmes de doctrine ne sont pas entamés par la votation du 3 décembre. Ils restent ouverts et ils resurgiront en toute liberté dans la discussion du projet de réforme financière N° 2 ces prochaines années. Rappelons pourtant que le projet N° 1 (des fédéralistes)

a échoué et qu'il y a tout lieu de croire que le peuple suisse ne donnera son accord qu'à un projet non doctrinaire, mais essentiellement fondé sur les expériences empiristes qu'il vit lui-même quotidiennement. Par conséquent, l'arrêté dont nous parlons est probablement sur la voie de la future réforme. Nous souhaitons aussi que celle-ci marque une orientation plus décisive vers le progrès social et que ses auteurs tranchent dans le vif avec plus d'imagination et de vigueur. Un vote massif de la classe ouvrière, une très forte majorité de oui le 3 décembre seraient, après le 4 juin, une indication très nette pour le futur projet. Mais ce n'est pas là ce qu'il y a de plus important dans le scrutin de décembre. Ce qu'il y a de plus important, c'est que l'Etat fédéral ne soit pas démantelé par un refus du peuple de lui assurer la moitié de ces recettes. Les murs sont bons, mais encore faut-il qu'ils soient bien assis et, dans une démocratie ils ne peuvent l'être que sur la volonté du peuple et sur les sacrifices fiscaux qui en sont le gage.

Fructueux congrès de l'Union syndicale suisse

Par Jean Möri

Dans la souriante cité historique de Lucerne eut lieu du samedi 28 au lundi 30 octobre 1950 le congrès statutaire trisannuel de l'Union syndicale suisse.

Trois cent septante-cinq délégués des quinze fédérations affiliées et des cartels syndicaux cantonaux participaient aux débats. Etaient officiellement représentés, au titre d'invités, le Conseil fédéral, les Conseils d'Etat et communal de Lucerne, le Cartel syndical cantonal lucernois, l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques, la Fédération suisse des sociétés d'employés, l'Union suisse des paysans, l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation, le Parti socialiste suisse. Charles Schürch, secrétaire pensionné de l'Union syndicale suisse, Otto Höppli, Ernest Marti et Conrad Wyss, anciens membres du comité syndical, ainsi que M. le professeur Bohren, ancien directeur général de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, honoraient le congrès de leur présence. L'aimable Miss Lothrop, qui remplit la fonction d'attachée sociale à la Légation des Etats-Unis sans en avoir le titre, était également présente; elle subit avec un calme impavide l'averse d'aménités déversée contre son pays par quelques adversaires de l'adhésion de l'U.S.S. à la Confédération internationale des syndicats libres, trop enclins à mélanger les problèmes. Enfin, des représentants des centrales syndicales nationales de Belgique, du Danemark, de l'Allemagne occidentale, de Hollande, de Norvège, de l'Autriche, de Suède et du Luxembourg étaient également présents.